



REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LAVAU

REUNION PUBLIQUE DU 09 MARS 2023

Compte rendu des échanges



Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s)	Loic PROUHET
Fonction	Chargé d'études
Version	V1



1 QUESTIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Quelles sont les dispositions prises pour permettre la réduction des vitesses pratiquées ?

Le projet ambitionne de gommer le profil routier actuel, propice aux vitesses excessives, au profit d'un profil urbain d'entrée de ville. Pour répondre à ce besoin, le projet intègre les dispositifs suivants :

- **Le recalibrage de la chaussée à 6.00m ;**
- **La mise en œuvre de deux plateaux ralentisseurs : 1 au niveau de l'intersection avec le Chemin de Marqufave et 1 en section courante entre les impasses Arcimboldo et Raoul Dufy ;**
- **La mise en place d'une chicane au droit de l'impasse Frederic Chopin ;**
- **La préservation et le renforcement de la trame verte existante : 25 platanes plantés dans le cadre du projet.**

Les passages piétons seront-ils équipés de potelets à faisceau lumineux LEDS Bleus (cf. Avenue Charles de Gaulle) pour sécuriser les traversées piétonnes ?

Il n'est pas prévu de potelets types LEDS. Néanmoins la reprise de l'éclairage public en cours d'étude par le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) permettra d'intégrer un éclairage beaucoup plus performant. De plus l'étude du SDET intègre la position des futures traversées piétonnes pour permettre une implantation des nouveaux candélabres au plus près de celles-ci.

Est-il prévu l'enfouissement des réseaux existants sur la Route de Lavour ?

L'enfouissement des réseaux a fait l'objet d'un arbitrage financier. La Mairie de Saint Sulpice a privilégié, dans le cadre de ce projet, la mise en accessibilité des trottoirs et arrêts de bus, la création d'une continuité cyclable et la requalification de la Route de Lavour au détriment de l'enfouissement des réseaux.

Quelle la nature et la durée des travaux sur le Chemin d'En Garric ?

Les travaux sur le chemin d'En Garric consistent en la reprise de la couche de roulement chaussée et des reprises ponctuelles de revêtement trottoir. La durée des travaux est estimée à 1 semaine sur le Chemin d'En Garric.

Le problème de visibilité au niveau du passage piétons Chemin d'En Garric vis-à-vis de l'abris bus existant est-il traité dans le cadre du projet ?

Nous prenons note de cette problématique et analysons les solutions pour répondre à ce sujet.

Une séparation entre les bandes cyclables et la voirie sur la section Monge / Camping est-elle prévue ?

Des plots catadioptriques seront installés à l'axe de la peinture entre les bandes cyclables et la voirie. Par ailleurs, il a été retenu la mise en place de peinture luminochrome sur cette section. Cette technologie, innovante, exploite le phénomène naturel de photoluminescence. Elle réside dans la capacité de la peinture à stocker la lumière environnante la journée et à la restituer la nuit.

Pourquoi le projet ne prévoit-il pas de liaisons modes doux au-delà de carrefour Monge vers le Chemin du Camping ?

Le projet aspire à ne pas buser des fossés existants. En effet ceux-ci jouent un rôle de drainage et de filtration naturelle des eaux de voiries. Par ailleurs la liaison modes doux vers le Chemin du Camping est prévue à terme par l'intérieur du lotissement des « Jardins de la Monge ». Pour ce faire, la commune de Saint Sulpice a acquis le foncier permettant le maillage vers et depuis le Chemin du Camping.

2 QUESTIONS AU SUJET DE L'ORGANISATION DU CHANTIER

Avez-vous envisagé des travaux sous alternat pour permettre le maintien d'un double sens sur la Route de Lavour ?

- **La sécurité des travailleurs du chantier : la suppression du sens de circulation entrant réduit de moitié le trafic journalier de la Route de Lavour ;**
- **La limitation de la durée du chantier : la durée prévisionnelle du chantier sous alternat aurait été de 7 mois pour 4 mois avec des travaux en sens unique.**

Avez-vous envisagé une restitution du double sens tous les soirs ?

Le projet prévoit une signalisation de chantier lourde pour permettre de garantir la lisibilité de l'emprise chantier et de la déviation associée. La dépose de celle-ci tous les soirs pour restitution du double sens et la repose tous les matins se feraient au détriment des travaux d'aménagement propres à la Route de Lavour, ce principe n'est pas envisageable.

Quels sont les dispositions prises pour le maintien des accès commerces et riverains ?

L'ensemble des accès seront maintenus en toutes phases du chantier. Les travaux au droit des accès feront l'objet d'une prise d'attache de l'entreprise avec les riverains / commerçants pour planifier une intervention limitant les contraintes occasionnées et la durée d'intervention.

Quels sont les dispositifs de communication prévus vis-à-vis des commerçants implantés sur la Route de Lavour ?

La mise en place d'un panneau de communication indiquant que les commerces restent ouverts durant la durée des travaux est validée en séance. Ce panneau indiquera l'ensemble des commerçants de la Route de Lavour. La déviation mise en œuvre intégrera également le cheminement vers les commerces de la Route de Lavour.

Par ailleurs, une communication propre au quotidien du chantier est envisagée. Le support de celle-ci n'est pas encore défini (Facebook, mail...). La commune reviendra vers les riverains / commerçants avec des éléments stabilisés.

Les travaux vont-ils continuer cet été ?

La consultation des entreprises est en cours. Nous n'avons à ce jour pas de planning précis sur la fermeture estivale de l'entreprise qui sera retenue. Par ailleurs, les conditions du marché intègrent la restitution du double sens pour tout arrêt de chantier supérieur à 15 jours.